

N°6 - 2024

# la lettre mensuelle



## Commune de La Chapelle-de-Brain

### **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27/09/2024**

**Présents** : M. MORISOT Yohann, Maire, Mmes : HEUZÉ Céline, DUTEMPLE Karine, MARTEL Jeannick, PLANÇON-PROVOST Fabienne, LEFEVRE Marie-Christine, MM : RANDONNET Sébastien, LAMENISOT Yoann, DAVAL Rodolphe, MOUROUX Grégoire, DANET Tony.

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration** : M. GERARD Michel à M. RANDONNET Sébastien.

**Absent(s) excusé(s)** : Mme TESSIER Delphine

**Absent(s)** : M. DANET Tony

**Secrétaire de séance** : Mme HEUZÉ Céline

### **Délibération 2024/042 – Avenant 2 - LOT 3 - Gros oeuvre - Maison Pluridisciplinaire :**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du 26/04/2024 et du 31/05/2024 relatives à l'opération de réhabilitation d'une maison pluridisciplinaire,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 25/04/2024,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- DE CONCLURE l'avenant en plus de 1 100 € HT ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération : travaux d'aménagement de la maison pluridisciplinaire du bourg de La Chapelle-de-Brain,

LOT N°3 : GROS OEUVRE - Attributaire : Les Constructeurs d'Aujourd'hui» : ZI Sainte Anne - 56350 AL LAIRE

Marché initial - montant : 79 231.27 € HT / Avenant 1 : 465 € HT / Avenant 2 : 1100€

Travaux en Plus Value : reprise de l'arase de maçonnerie pierre du local poubelle

Soit un nouveau montant du marché de 80 796.27 € HT

- AUTORISE le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : Vendredi 25 octobre 2024 à 19h30**

**Mairie de la Chapelle-de-Brain - 02.99.70.20.03 - [mairie@lachapelledebrain.fr](mailto:mairie@lachapelledebrain.fr)**

Web : [www.lachapelledebrain.fr](http://www.lachapelledebrain.fr) - Instagram : #lachapelledebrain

**Horaires d'ouverture Mairie et Agence Postale Communale :**

Lun-Mer-Jeu : 9h-12h30 / Mar : 9h-12h30 et 13h-17h30 / Ven : 9h-12h30 et 13h-16h30

**Horaires d'ouverture Médiathèque :** 02 99 70 13 95 / [mediatheque.lachapelle2@gmail.com](mailto:mediatheque.lachapelle2@gmail.com)

Mer : 14h30-18h / Jeu : 16h-18h30 / Ven : 16h-18h / Sam : 10h30-12h30

### **Délibération 2024/043 – Avenant 3 - LOT 3 - Gros oeuvre - Maison Pluridisciplinaire :**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du 26/04/2024 et du 31/05/2024 relatives à l'opération de réhabilitation d'une maison pluridisciplinaire,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 25/04/2024,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- DE CONCLURE l'avenant en plus de 4 177 € HT ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération : travaux d'aménagement de la maison pluridisciplinaire du bourg de La Chapelle-de-Brain,

LOT N°3 : GROS OEUVRE - Attributaire : Les Constructeurs d'Aujourd'hui» : ZI Sainte Anne - 56350 ALLAIRE

Marché initial - montant : 79 231.27 € HT / Avenant 1 : 465 € HT / Avenant 2 : 1100€ /

Avenant 3 : 4 177 € HT

Travaux en Plus-Value : aménagement de la cour

Soit un nouveau montant du marché de 84 973.27 € HT

- AUTORISE le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

### **Délibération 2024/044 – Budget communal Décision modificative n°1 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants. En effet Monsieur le Trésorier demande que soit constituée une provision d'un montant au moins égal à 15% du total des créances de plus de deux ans non encore acquittées. Cette dépense n'étant pas prévue au budget 2024, il est nécessaire de prévoir la décision modificative suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement - chapitre 011 - compte 60632 : - 2 700 EUR

Dépenses de fonctionnement - chapitre 042 - compte 6817 : + 2 700 EUR

### **Délibération 2024/045 – Redon Agglomération - approbation du rapport de la CLECT :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, par arrêté inter préfectoral du 6 novembre 2023, la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été transférée à REDON Agglomération. Cet arrêté a été rectifié par arrêté inter préfectoral du 8 décembre 2023, suite à une erreur matérielle.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), réunie le 16 juillet 2024, a étudié les charges nouvelles pour l'Agglomération, à partir des éléments financiers transmis par les communes, sur les 15 dernières années (2009-2023). Pour la commune de La Chapelle-de-Brain les charges nouvellement transférées auront pour conséquence de diminuer de 1 774 euros par an le montant de l'attribution de compensation, à compter de l'exercice 2024.

REDON Agglomération a ensuite transmis aux communes le rapport de la CLECT, annexé à la délibération.

--> à suivre

### **Délibération 2024/045 – Redon Agglomération - approbation du rapport de la CLECT (suite) :**

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes des Conseils Municipaux, selon la majorité qualifiée définie à l'article L.5211-5-II du Code général des collectivités territoriales, dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission aux communes

VU le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-5,

VU les arrêtés inter préfectoraux du 6 novembre 2023 et du 8 décembre 2023 modifiant les statuts de REDON Agglomération,

VU la délibération n°2024\_99 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024, relative à la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

Considérant le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, en date du 16 juillet 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, tel que présenté.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

### **Délibération 2024/046 - Transport scolaire année 2024/2025 - participation des familles :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le transport scolaire utilisé par les élèves de l'école privée de La Chapelle est assuré par l'entreprise Février de Langon. Les frais étant à la charge de la commune, il est décidé de demander une participation aux familles concernées :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de solliciter auprès des familles concernées par le transport scolaire une participation d'un montant de 102 € par enfant pour l'année scolaire 2024/2025
- DÉCIDE en cas de départ ou d'arrivée sur la commune d'une famille en cours d'année scolaire de calculer la participation au prorata de la présence sur la commune (par trimestre).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

### **Informations données au Conseil Municipal ne faisant pas l'objet de délibérations :**

#### **1 / Territoire zero chomeur avec Iloz :**

Les premières réunions de travail concernant la mise en place du Territoire zéro chômeur avec Iloz ont eu lieu. Toutes les personnes en situation de chômage de longue durée peuvent être accompagnées dans leur retour à l'emploi. A noter cependant que, pour les jeunes de moins de 25 ans, un accompagnement par la Mission Locale de Redon est préférable car plus adapté à leur situation.

L'accompagnement par Iloz est fait sur la base du volontariat de chacun. Des réunions d'informations et d'échanges auront lieu régulièrement sur la commune. Les personnes résidant plus de 6 mois par ans sur la commune et étant au chômage depuis plus d'un an sont invités à venir échanger. Des rendez-vous pourront être également pris directement auprès d'Iloz à Pipriac.

#### **2 / Projet de méthaniseur de la Rousselais :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet de construction d'une unité de méthanisation à la Rousselais. A ce jour, le permis de construire de la stabulation et du méthaniseur ont été acceptés par les services de la Préfecture, l'exploitant ayant fourni à ces services les éléments nécessaires à la validation des permis de construire.

--> à suivre

La déclaration ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) déposée par l'exploitant est quant à elle suspendue, le temps que l'exploitant fournisse à M. le préfet une étude environnementale et d'incidence Natura 2000 sur le projet.

### **3 / Permis exclusif de recherche « Taranis » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'avoir reçu conjointement avec d'autres maires, la société « Breizh Ressources » qui a effectué une demande de permis exclusif de recherche minière auprès de l'Etat. Ce permis concerne plusieurs communes de l'Ille et Vilaine et porte sur une surface totale de 340 km<sup>2</sup> pour 21 communes. Pour notre commune, 3/4 du territoire sont concernés par cette zone de recherche.

A noter que le sous-sol est la propriété exclusive de l'Etat, ce permis revêt exclusivement d'un arrêté ministériel. Dans le cas, où le permis de recherche serait accordé pour une première durée de 5ans, la société « Breizh Ressources » s'est engagée à effectuer une réunion publique sur le territoire pour expliquer la démarche de recherche (relevés magnétiques par hélicoptère, reconnaissance terrain, prélèvements en surface, carottages). Les différents propriétaires concernés par les zones de recherches seront consultés et contactés par la société avant toutes interventions sur leurs terrains.

A l'issue des 5 ans, ce premier permis pourrait conduire à la demande d'un deuxième permis de recherche pour une nouvelle durée de 5 ans, renouvelable 5 ans, dans le but d'affiner la zone de recherche. A la suite de cela, il pourra être déposé une demande de permis d'exploitation. Ce nouveau permis serait alors assujetti à enquête publique préalable.

Les différents maires de l'Ille et Vilaine souhaitent avoir une position et une concertation commune sur le sujet et ont convenu de la rédaction d'une charte avec la société « Breizh Ressources » permettant de garantir de bonnes pratiques durant cette phase de recherche.

A noter également que les maires rencontreront prochainement l'association « Eaux et Rivières » pour connaître également leur point de vue sur le sujet.

----- **Fin de séance** -----

## ----- **Les Actualités et Informations du mois** -----

### **RAPPEL : Bruits de voisinage :**

Par arrêté, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers et pouvant créer une nuisance sonore pour le voisinage ne sont autorisés que :

- Les jours de semaine : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

### **RAPPEL : Divagation des animaux sur la voie publique :**

Il est rappelé que les problèmes qui pourraient être engendrés par la divagation des animaux domestiques est de la **seule responsabilité de leurs propriétaires**.

En cas de problèmes tels que morsures, accidents de la circulation, dégâts aux biens publics ou aux tiers, les propriétaires pourront être tenus responsables juridiquement ou pénalement et tenus de payer les frais engendrés.

De plus, le règlement sanitaire départemental et un arrêté municipal prévoient que, en zone urbaine, les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique que s'ils sont tenus en laisse.

Les chiens de 1ere et 2eme catégorie doivent quant à eux être tenus en laisse par une personne majeure et doivent être muselés en permanence et en tout endroit de la voie publique. Le non-respect de cette consigne est passible d'amendes.

### **RAPPEL : Repas des aînés :**

Le repas des aînés aura lieu le **DIMANCHE 24 novembre 2024 à la Salle Espace Loisirs**

Toute personne de la commune de plus de 70ans est invitée. Inscription OBLIGATOIRE.

## Résultats de l'expo photo du LAC :

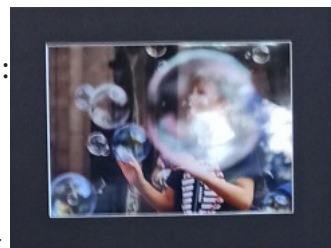
Voici les résultats des photos primées lors de la dernière expo photos du LAC :

### Thème Couleur : La Transparence

- 1er : Photo n°75 – « Jeux de bulles » – Robert Boubault – St Hilaire St Mesmin
- 2ème : Photo n°64 – « Amour en cage » – Marie Claudine – LAC
- 3ème ex-aequo : Photo n°77 – « Le chat et la poupée » – Serge Durand – Objectif redonnais
- 3ème ex-aequo : Photo n°73 – « Silure en maraude » – Christian Jupilliat – St Hilaire St Mesmin

### Thème Noir et Blanc : A ras du sol

- 1er : Photo n°17 – « Le voyage de la carotte » – William – Candidat libre
- 2ème : Photo n°10 – « Séduction » – Vitaly – LAC
- 3ème : Photo n°3 – « Du sol au plafond » – Jean Luc – LAC



**Halloween Party**  
à Saint Just

Entrée 5 Euros

Les écoles de La Chapelle de Brain, Renac et Saint Just vous invitent à venir fêter Halloween le samedi 26 octobre 2024, de 15h à 18h à la Salle du Far à Saint-Just !

Pour les enfants de 3 à 11 ans !  
Les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Buvette et goûter sur place !

Inscription avant le 18 octobre ! Pour tous renseignements :  
ogec.saintmelaine@gmail.com

# LES CONTES DE MAUREPAS

## BLANCHE LE LIEVRE

Spectacle offert par la municipalité

LE SAMEDI 12 OCTOBRE à 20H

LA CHAPELLE DE BRAIN

AU THÉÂTRE DE LA CHAPELLE DE BRAIN (SALLE ESPACE LOISIRS)

RÉSERVATIONS :  
Mairie de La Chapelle de Brain  
02 99 70 20 03  
mairie@lachapelledebrain.fr

SPECTACLE RÉALISÉ À PARTIR DE COLLECTAGE DE CONTES ET CHANTS TRADITIONNELS SUR LE QUARTIER DE MAUREPAS à RENNES.

LA CHAPELLE DE BRAIN

# BALADE MOTO

Les motards branichapellois roulent pour Octobre rose

SAMEDI 12 OCTOBRE

Participation libre par cagnotte pour Octobre Rose en Pays de Redon

- Rdv et café à 9h00 à la Chapelle-de-Brain (place de l'église)
- Départ balade à 9h30
- Picnic le midi à la charge de chacun
- Repas le soir en fonction du nombre

Ouvert à tous (125cm3 et plus) - Venir avec sa bonne humeur

# Grand BAL FOLK de l'automne

Samedi 16 novembre - la Chapelle de Brain



20H30 – Salle Espace Loisirs

Avec :



### Tête en l'Air

Un duo tonique à la bonne humeur communicative qui vous vous entraîne dans la danse entre fest-noz et bal folk, avec en prime quelques « mixers » à découvrir !  
Gérard Val : violon ; Patrick Vaillant : accordéon diatonique



### Cadence Casquette

Un bal à la cadence des danses revivalistes de Haute-Bretagne et de Gascogne au son du banjo, de l'accordéon et du violon d'Ivan & Amélie



### Not'enbulle

Une diversité de sonorités et d'instruments composent ce véritable ensemble de musiques traditionnelles d'ici et d'ailleurs, riche en harmonies et en subtilité.  
Croyez-moi, ce groupe d'ami.e.s du pays de vilaine va vous réchauffer les guibolles !

### La Langue au nez

"Les couples chaloupent sur les harmonies du chœur pour la danse. Les voix s'envolent pour les farandoles" Chorale La Langue au Nez, pour des danses du coin... et de plus loin !



### Mais ce n'est pas tout...

On vous a concocté une surprise pour l'après-midi :

### STAGE de DANSES de Gascogne

Congo et Rondeau - Avec Émilie DALIBERT

### STAGE de DANSES du Pays de Redon-Châteaubriant

Avant Deux de Long - Avec Ivan RAJALU

### FIN DE SOIRÉE : BŒUF MUSICAL

1h00 – 2h00

Pour terminer La soirée en beauté, tous les musiciens présents sont invités à un grand boeuf acoustique

### Infos pour le BAL

Tarif normal (pour le BAL) : 10€

Buvette sur place - Pas de restauration

Réservation conseillée sur Helloasso :

<https://www.helloasso.com/associations/le-p-tit-festival/evenements/bal-folk/>

### Infos pour les STAGES

Tarif : 10 €

Renseignements et réservations : 07 80 26 27 35 (Amélie)

## Gymnastique Active - Les Branichapelloises :

«Qui veut voyager plus, entretient son tonus !»

Véronique anime sa séance par l'éveil du corps et des articulations, de la chorée, du cardio, du renforcement musculaire, du gainage et d'un retour au calme par les postures Yogi. Du matériel agrmente ses cours avec : ballon paille, lestes, haltères, baquettes et bâton. L'animatrice peut vous aider dans vos capacités.

Reprise des cours le 23 septembre. Venez assister à un cours gratuit pour découvrir l'ambiance décontractée. Tous les lundis de 19h30 à 20h30 à la salle Espace Loisirs à la Chapelle de Brain, sauf pendant les vacances scolaires.

L'inscription est possible toute l'année. Les hommes sont acceptés. Covoiturage possible.

Contactez Christine au 02 99 70 21 75

### COURS YOGA – Guerineau Alexandra

Modification horaires : Le cours de yoga a lieu le lundi de 18h45 à 19h45

Salle de Brain sur Vilaine

Adhésion : 29€/mois / Carte 10cours = 90€

35 La Chapelle de Brain

12 OCTOBRE

à GANNEDEL

parking -rue des marais

BALADES  
D'AUTOMNE

14:00 : BALADES COMMENTÉES  
GRATUITES AVEC LA PARTICIPATION

DU CPIE VAL DE VILAINE

- NATURE & PATRIMOINE-

16H30 : ANIMATION MUSICALE

CRUSSON & CO

BUVETTE



VAL DE VILAINE



contact : [lesrives.35660@gmail.com](mailto:lesrives.35660@gmail.com)



Communauté  
Professionnelle  
Territoriale de Santé  
du Pays de Redon

EN 2024

**PARTICIPEZ À UN TEMPS DE  
PRÉVENTION ET DE SENSIBILISATION AU DÉPISTAGE DU**

# CANCER du sein

PLUS DE DÉTAILS ET  
D'INFORMATIONS SUR  
ACTION SANTÉ



[www.cptspaysderedon.fr/actionsante/](http://www.cptspaysderedon.fr/actionsante/)

TEMPS GRATUITS  
SANS INSCRIPTIONS !



Nous suivre



[www.cptspaysderedon.fr](http://www.cptspaysderedon.fr)

Nos partenaires



CHER.E.S PATIENT.E.S

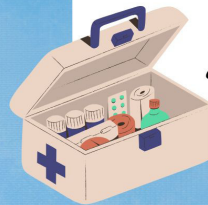
## L'heure de la retraite a sonné !

Je cesserai définitivement mon activité le 30 novembre au soir. La recherche de successeur est très difficile et s'avère infructueuse pour le moment...

C'est pour cela que je vous propose de récupérer vos dossiers au fil des consultations afin d'anticiper la recherche d'un nouveau médecin.

*Merci pour la confiance que vous m'avez accordée durant ces 30 années à la Chapelle de Brain.*

DR HUREAU



## Entre proches On se le dit !

[dondorganes.fr](http://dondorganes.fr)



En parler avec ses proches est primordial et permet de sauver des vies !

## Le don d'organes On se le dit !

NOUS SOMMES TOUS DONNEURS D'ORGANES SAUF SI ON S'Y EST OPPOSÉ

En quelques chiffres, le don d'organes c'est (en moyenne par an)

**+5000**

Greffes d'organes réalisées

**500**

Dons du vivant

**35%**

Taux de refus

\* Une étude portant sur 20%

**+20000**

Personnes sur liste d'attente

POURQUOI LE TAUX DE REFUS EST AUSSI ÉLEVÉ ?

Parce qu'il y a un manque de dialogue en famille et entre proches

**80%**

80% des français se disent favorables au don de leurs organes après leur mort

**1000 décès par an**

soit **3 décès par jour\***

**47%**

47% des français en ont parlé avec leurs proches

**36%**

36% de refus

\*Source: ABM

**LE 22 JUIN**  
Une journée pour en parler

Depuis 2000, le 22 juin est devenu la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et, de reconnaissance aux donneurs. C'est une journée de mobilisation nationale et donc le meilleur moment pour aborder le sujet avec ses proches.

**LE RUBAN VERT**  
Le symbole du don d'organes



Il exprime la gratitude envers tous les donneurs d'organes et une leur d'espoir pour les patients en attente de greffe.

Vous souhaitez en savoir plus ? Vous avez des questions ?

Consultez notre site internet : <https://greffesplus.fr/>  
ou contactez nous sur [contact@greffesplus.fr](mailto:contact@greffesplus.fr)

**Greffes+**  
Unité pour le don d'organes  
Collectif d'associations œuvrant pour le don d'organes

## Se faire dépister, un geste essentiel !



**Octobre Rose** est le mois dédié à la lutte contre le cancer du sein et particulièrement à son dépistage. Le CRCDC Bretagne se mobilise sur tout le territoire breton, avec de nombreux acteurs, dont les Caisses d'Assurance Maladie et la Ligue contre le cancer, en organisant des manifestations et des événements tout au long du mois d'octobre pour encourager les femmes à participer à ce dépistage. La liste des actions prévues sera publiée sur notre site internet.

### Pourquoi se faire dépister ?

Le cancer du sein est à la fois **le plus fréquent et la première cause de décès par cancer** chez la femme. Ainsi, chaque année, **plus de 60 000 nouveaux cas** sont détectés en France. **Au cours de sa vie, 1 femme sur 8 sera touchée par le cancer du sein.** La détection d'un cancer du sein à un stade peu avancé de son développement permet de guérir plus facilement et de limiter le recours aux traitements les plus lourds.

### Comment se faire dépister concrètement ?

- **Dès l'âge de 25 ans, un examen clinique des seins (observation et palpation) par un professionnel de santé** (généraliste, gynécologue ou sage-femme), est recommandé tous les ans.
- **A partir de 50 ans et jusqu'à 74 ans**, dans le cadre du dépistage organisé, **une mammographie (examen radiologique des seins)**, est à réaliser **tous les 2 ans**, en l'absence de symptôme ou de facteur de risque de cancer du sein. Cette mammographie est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie. Une échographie complémentaire peut être proposée si nécessaire et sera remboursée selon les conditions habituelles. Toutes les mammographies jugées normales sont systématiquement relues par un second radiologue expert.
- **Une consultation médicale impérative, en cas de modifications des seins** : apparition d'une "grosseur" dans le sein ou sous un bras (aisselle), modification de la peau, modification ou écoulement du mamelon, changement de la forme des seins... Ces signes ne signifient pas nécessairement la présence d'un cancer mais doivent être signalés au médecin.
- Dans certaines situations, en fonction des **antécédents personnels ou familiaux**, ou en cas de **prédisposition génétique**, un **suivi médical spécifique** est nécessaire, dans le cadre d'un dépistage individuel.

Votre médecin généraliste, votre gynécologue ou votre sage-femme sont des interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos questions sur le cancer du sein et son dépistage. Ils vous orienteront, en fonction de votre âge et de votre niveau de risque, vers les modalités de suivi les plus adaptées.

### Nouveautés 2024 dans le mode d'invitation aux dépistages organisés des cancers !

C'est l'Assurance Maladie qui adresse désormais les invitations à participer aux dépistages organisés des cancers. Les principales informations à retenir pour chacun des dépistages organisés sont les suivantes :



Femmes  
50 à 74 ans

#### Dépistage du cancer du sein



Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.

Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.



Femmes  
25 à 65 ans

#### Dépistage du cancer du col de l'utérus



Votre invitation et la relance arrivent directement sur votre compte Ameli, s'il est activé, ou par la Poste, dans le cas contraire.



Hommes et femmes  
50 à 74 ans

#### Dépistage du cancer colorectal



Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.

Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.



Les résultats du test vous seront envoyés par SMS si votre numéro de portable est renseigné sur la fiche d'identification, ou par la Poste, dans le cas contraire.



**Vous n'avez pas reçu votre invitation au dépistage organisé ?**

Appelez votre Caisse de Sécurité Sociale : CPAM : en composant le 3646  
MGEN : en formant le 3676  
MSA : aux numéros habituels

Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour auprès de l'Assurance Maladie pour recevoir toutes les communications importantes.

Pour plus de renseignements, contactez le CRCDC Bretagne :

**Antenne 22**  
02.96.60.83.00

**Antenne 29**  
02.98.33.85.10

**Antenne 35**  
02.99.30.40.10

**Antenne 56**  
02.97.40.29.39

✉ [antenne+numéro de département@depistage-cancer.bzh](mailto:antenne+numéro de département@depistage-cancer.bzh)

Ou rendez-vous sur notre site internet :  
<https://depistage-cancer.bzh>

